

Séminaire de formation continue

Les innovations procédurales dans les procès du droit de la famille

13 mars 2025

Contenu

Les nouvelles dispositions du Code de procédure civile entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025. A partir de cette date, les procédures contentieuses en matière de droit de la famille seront soumises à la procédure simplifiée lorsque la procédure sommaire n'est pas applicable. Cette modification vise tant les procédures contentieuses de divorce que toutes les procédures indépendantes concernant les enfants et leur entretien. D'autres obstacles procéduraux en matière de litiges portant sur l'entretien seront en outre supprimés. Enfin, des modifications d'autres dispositions du CPC auront également des incidences sur le droit de la famille. Le but de cette matinée de formation est de présenter de manière détaillée les incidences de la révision du 17 mars 2023 sur les procès du droit de la famille. Les participants pourront également faire part de leurs premières expériences par rapport à l'application des nouvelles dispositions.

Public cible

Magistrat·e·s, greffiers/ères et avocat·e·s actifs/ves dans le domaine du droit de la famille

Intervenant·e·s

Denis Tappy, professeur honoraire, Université de Lausanne

Micaela Vaerini, docteure en droit, avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Date

Jeudi 13 mars 2025, de 9h15 à 12h30

Frais d'inscription

CHF 300.-

Le nombre de places est limité.

Délai d'inscription

20 février 2025

Direction

Alexandra Jungo, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg

Responsable des formations

Micaela Vaerini, docteure en droit, avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Lieu

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

Inscription et organisation

Service de la formation continue, Université de Fribourg
Rue de Rome 6, 1700 Fribourg
Tél.: 026 300 73 38
E-mail: formcont@unifr.ch

Inscription online : www.unifr.ch/formcont

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit ; la somme de CHF 50.- sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.

Inscription et organisation
Service de la formation continue
Université de Fribourg
Rue de Rome 6, 1700 Fribourg
Tél : +41 (0)26 300 73 38
E-mail : formcont@unifr.ch
www.unifr.ch/formcont